

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

PÉDICURE - PODOLOGUE

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION							PÉDICURE - PODOLOGUE					
Nature de l'activité (1)				520 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET							si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL		
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW		Non assujetti à la TVA				AT	✓	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA					

2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	68 523	105,10 %
R	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB	28	0,04 %
E	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)	(3)	3 294	5,05 %
C	4	Montant net des recettes	AD	65 201	100,00 %
E	5	Produits financiers (4)	AE	4	0,01 %
T	6	Gains divers (5)	AF	1 865	2,86 %
S	7		AG	67 070	102,87 %

3	8	Achats (6)	BA	3 583	5,50 %
	9	Frais de personnel	BB	160	0,25 %
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	139	0,21 %
	11	Taxe sur la valeur ajoutée	BD	1	
D	12	Impôts et taxes (8)	JY	414	0,63 %
E	13	Autres impôts	BS	499	0,77 %
N	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible	BV	2 292	3,52 %
S	15	Loyer et charges locatives	BF	5 735	8,80 %
P	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	1 530	
R	17	Entretien et réparations	1 337	2,05 %	
O	18	Personnel intérimaire	214	0,33 %	
F	19	Petit outillage (11)	1 108	1,70 %	
E	20	Chauffage, eau, gaz, électricité	472	0,72 %	
S	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)	1 402	2,15 %	
P	22	Primes d'assurances	487	0,75 %	
O	23	Frais de véhicules (12)	3 939	6,04 %	
F		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...			Total : Transport et déplacements
E	24	Autres frais de déplacements (voyages...)	407	0,62 %	BJ 4 346 6,67 %
S					
I	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires	BT	7 567
O					BK 9 522 14,60 %
N		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 841	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
N					BU 114
E	26	Frais de réception, de représentation et de congrès	575	0,88 %	
L	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone	1 510	2,32 %	
E	28	Frais d'actes et de contentieux	47	0,07 %	
S	29	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	459	0,70 %
	30	Autres frais divers de gestion	848	1,30 %	
	31	Frais financiers (14)			BM 3 439 5,27 %
	32	Pertes diverses (15)			BN 392 0,60 %
	33				BP 28 0,04 %
					BR 37 877 58,09 %

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

PÉDICURE - PODOLOGUE

N° SIRET

520 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	29 192	44,77 %
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	82	0,13 %	
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	665	1,02 %	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	29 940	45,92 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
	40	Frais d'établissement (19)					CG	2		
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 190	3,36 %	
	42	Moins-value à court terme					CK	33	0,05 %	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	61	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	462 0,71 %
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	243	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	31		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	35	0,05 %	
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	2 722	4,17 %
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	27 217	41,74 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ		
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :				Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)		Type (1)	(2)			Type de carburant (3)				
		T		X				9 906		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B